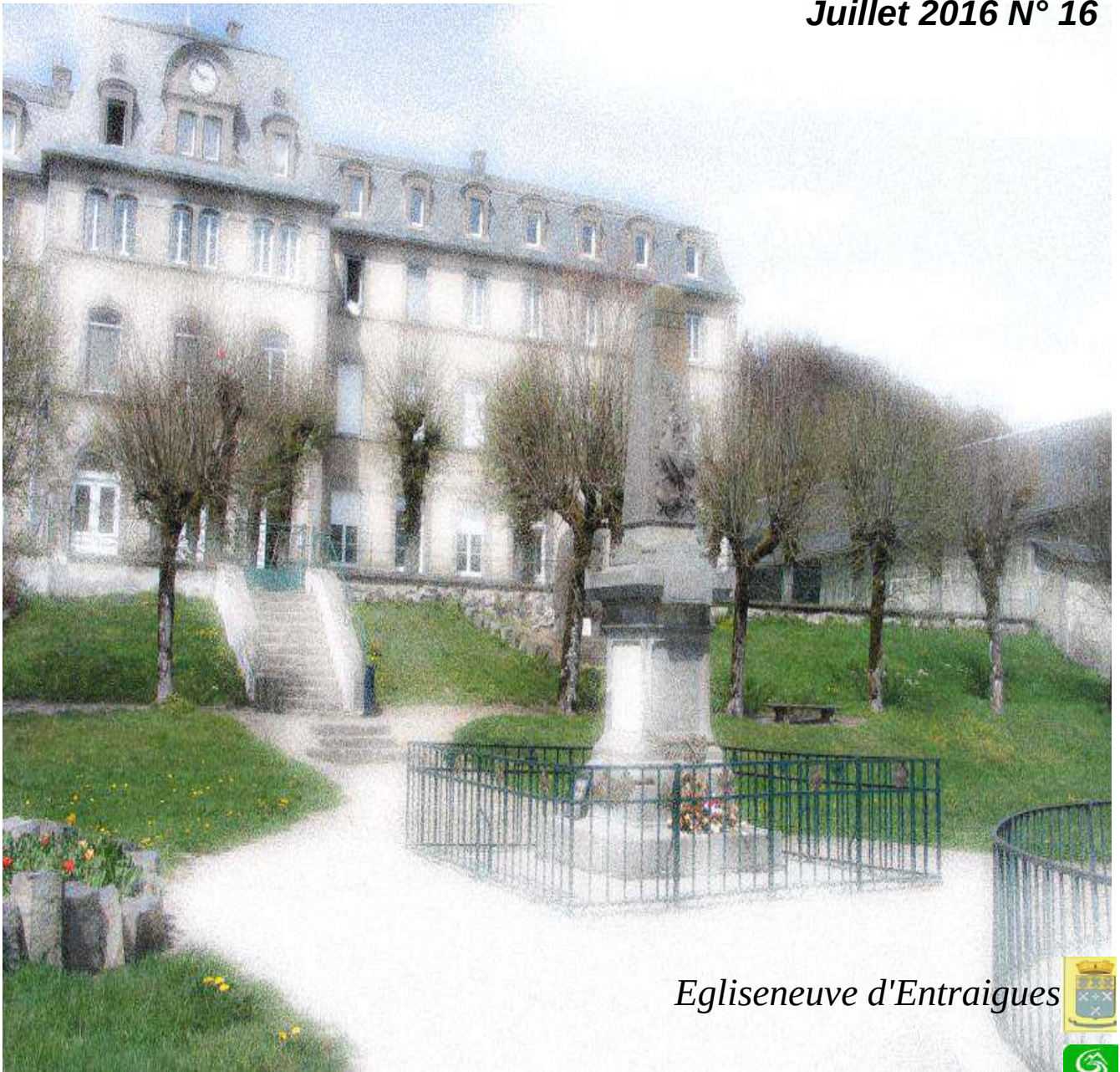


Le Bulletin Municipal

Juillet 2016 N° 16



Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de Communes du Sancy



SOMMAIRE

• Informations Pratiques	page	2
• Le mot du Maire	page	3
• La vie communale	page	4
• Amicale des anciens combattants	page	13
• Les festivités	page	14
• La vie scolaire	page	16
• Les richesses de nos montagnes	page	24
• Informations diverses	page	28
• Si on parlait hameaux	page	30
• Chronique du temps passé	page	32
• Parlons Patois	page	33

INFORMATIONS PRATIQUES

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09
EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063
Enfance maltraitée : 119
SOS Amitié : 04 73 37 37 27
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13
Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

ÉCOLE : 04 73 71 95 77
Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

Permanences des élus :

Jeudi : Didier Cardenoux
Lundi et mercredi : 11h - 12 h : Lionel Brendani
Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints
sur rendez-vous

Députée : Danielle AUROI : 04 73 89 68 95

Sous-Préfète : Christine BONNARD : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77
Elisabeth CROZET :
Crozet-gay63@orange.fr

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc
63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecins (Besse) :

Corinne SUDRE : 04 73 79 50 68
Marina TOURNADRE : 04 73 79 50 68
permanence à Egliseneuve tous les mercredis, consultations
ou sur rendez-vous : 04 73 79 50 68

Médecin (Condat) :

Jean-Yves CATIN : 04 71 69 66 59

Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)
Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

Infirmiers :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 48 (Egliseneuve)
SSIAD Besse : 04 73 79 52 82
SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)
04 71 78 53 07 (Condat)
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie N'Guyen : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire :

Didier Rousseau : 04 73 71 94 67

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Médiathèque ouverte au public tous les mardi pairs de 15 H à 17 H

Déchetterie de Besse : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé le jeudi.

Ramassage des objets encombrants : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.

Départ Egliseneuve d'Entraigues 10:00 Arrivée Clermont-Fd : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15

Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, Arrivée Egliseneuve 17:50

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Egliseneuve 19:35** (Vendredi)

Le mot du Maire



Chères Egliseneuveoises, chers Egliseneuveois,

Nous sommes très heureux de vous présenter notre bulletin municipal qui, je l'espère, vous apporte les informations sur la vie de notre commune. L'été arrive et la vie dans notre village va s'animer avec l'arrivée des vacanciers. Cet été sera ainsi marqué par de nombreuses festivités, la fête patronale bien sûr, mais également le concours national du Saint-Nectaire le 7 août qui sera, nous l'espérons, une belle journée festive.

L'année 2016 est marquée par les restrictions financières que nous subissons de plein fouet. L'investissement et la réalisation de travaux s'en voient fortement impactés car nous devons veiller à modérer les dépenses. Malgré tout, une nouvelle aire de jeu au square est en cours d'installation. De plus, un programme de travaux de voiries sera réalisé et un important programme sur le réseau d'eau est à l'étude.

Je tiens à remercier les élus, le personnel communal ainsi que les associations qui par leur dynamisme contribuent à l'animation de la vie communale tout au long de l'année. Je vous souhaite à tous une bonne saison estivale.

***Bien cordialement
Votre maire***

Didier CARDENOUX

La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 25 janvier 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lionel BRENDANI, Catherine AUGUIN, Marie-Thérèse CHAUVET, Anne VALETTE, Laurent MARION, Jean-Claude DALMAS, Lucien ANDRAUD, Silvère PLANE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Eliane GOY.

EPF-SMAF : ADHÉSIONS NOUVELLES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions ci-après :

- les communes de :
 - **VERNEUGHEOL** (PDD),
 - **CHAMALIERES-SUR-LOIRE** (Haute-Loire),
 - **BONNEVAL** (Haute-Loire),
 - **LE BREUIL** (Allier), par
 - **JALIGNY SUR BESBRE** (Allier),
 - **SAINT FLOUR** (Cantal),
- la communauté de communes du
 - **LIVRADOIS PORTE D'Auvergne** (PDD), composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement.

INFORMATIONS DIVERSES.

- **Festival ART'AIR** : Cette manifestation « rando-concerts-expos et patrimoine » qui se déroule sur l'ensemble du territoire du Massif du Sancy depuis 2011, verra sa soirée d'ouverture se dérouler à Egliseneuve le 13 juillet prochain. Animations culturelles et repas sur chaque étape animeront cette « session nature ».
- **Maintenance des extincteurs** : Monsieur le Maire rappelle que les établissements SICLI assurent la maintenance et la révision annuelles des extincteurs. Il fait part d'une proposition commerciale déposée par « Prévention Protection Incendie » qui suggère, à prestations égales, un service intéressant. La commission « voirie-bâtiments-sécurité » d'étudier cette proposition et de négocier les prestations avec les deux fournisseurs.
- **Acquisition d'une découpeuse** : A l'unanimité, il est décidé d'acquérir une découpeuse d'occasion chez « Comptoir de Matériel » au prix TTC de 620 € H. T. Cette dépense sera assurée par le budget de l'eau.
- **Acquisition de sièges pour l'église** : Catherine AUGUIN est mandatée pour demander un chiffrage pour l'acquisition de six bancs ou l'équivalent en chaises.
- **Cuve à fuel du « groupe scolaire mairie école »** : Il semblerait que la cuve soit défectueuse. Marie-Thérèse CHAUVET se propose de contacter un spécialiste pour vérification.
- **Feux d'artifice** : Anne VALETTE est mandatée pour contacter les prestataires habituels : les établissements MEUNIER pour la fête patronale et les établissements RUGGIERI pour la journée du 7 août.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 22 février 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Eliane GOY, Lionel BRENDANI (à partir de 20 h 30), Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET, Laurent MARION, Lucien ANDRAUD, Silvère PLANE (à partir de 20 H 25) Jean-Claude DALMAS (à partir de 20 h 50)

Absente : Catherine AUGUIN.

Procuration : Lionel BRENDANI (pouvoir à Didier CARDENOUX jusqu'à 20 h 30).

Secrétaire de séance : Eliane GOY.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015.

Ces derniers présentés sous la présidence de Pierre MOINS s'établissent comme suit :

•	<u>BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 80 086.77 €
•	Section de Fonctionnement :	
•	Dépenses	527 618.80 €
•	Recettes	549 998.10 €
•	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 22 379.30 €
•	Résultat 2014 reporté	102 912.75 €
•	RESULTAT DE CLOTURE	+ 125 292.05 €
•	Section d'Investissement :	
•	Dépenses	353 040.14 €
•	Recettes	388 488.19 €
•	RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 35 448.05 €
•	Résultat 2014 reporté	80 653.33 €
•	RESULTAT DE CLOTURE	- 45 205.28 €
•	<u>ETAT DE RESTES A REALISER :</u>	
•	Dépenses	58 032.00 €
•	Recettes	31 678.00 €

Cet état concerne les programmes suivants (en dépenses) :

•	Signalisation :	6 000.00 €
•	Eclairage public :	4 033.00 €
•	Eglise :	3 386.00 €
•	Travaux de grosses réparations de voirie	12 759.00 €
•	Installations techniques diverses	4 254.00 €
•	Voirie lotissement	27 600.00 €

Affectation des Résultats

•	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	53 732.77 €
•	Affectation à la couverture d'autofinancement (ligne 1068)	71 559.28 €
•	Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001)	45 205.28 €

•	<u>BUDGET EAU : EXCEDENT GLOBAL DE :</u>	+ 151 771.16 €
•	Section d'Exploitation :	
•	Dépenses	102 563.69 €
•	Recettes	85 340.77 €
•	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 17 222.92 €
•	Résultat 2014 reporté	+ 31 818.47 €
•	RESULTAT DE CLOTURE	+ 14 595.55 €
•	Section d'Investissement :	
•	Dépenses	75 093.70 €
•	Recettes	70 999.48 €
•	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 4 094.22 €
•	Résultat 2014 reporté	+ 141 269.83 €
•	RESULTAT DE CLOTURE	+ 137 175.61 €
•	<u>ETAT DES RESTES A REALISER :</u>	
•	Dépenses	71 420.00 €

Cet état concerne les programmes suivants (en dépenses) :

- Grosses réparations sur réseau 35 000.00 €
- Résorption du plomb sur le réseau 11 420.00 €
- Acquisition d'une mini pelle 25 000.00 €
- **Affectation des Résultats :**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 14 595.55 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'Investissement (ligne 001) : 137 175.61 €
- **BUDGET ASSAINISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** + **59 531.98 €**
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses 34 087.73 €
 - Recettes 34 679.27 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 591.54 €
 - Résultat 2014 reporté + 14 407.08 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 14 998.62 €
 - **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 32 397.36 €
 - Recettes 30 979.83 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 1 417.53 €
 - Résultat 2014 reporté + 45 950.89 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 44 533.96 €
- **ETAT DES RESTES A REALISER :**
 - Dépenses Néant
 - Recettes Néant
- **Affectation des Résultats :**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 14 998.62 €
 - Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) : 44 533.36 €
- **BUDGET CCAS : EXCEDENT GLOBAL DE :** + **167.85 €**
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses 588.00 €
 - Recettes 392.72 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 195.28 €
 - Résultat 2014 reporté + 363.13 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 167.85 €
 - **Affectation des Résultats :**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 167.85 €
- **VOTE :** Ce dernier est voté à l'unanimité.
- **BUDGET LOTISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE :** - **8 500.00 €**
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses Néant
 - Recettes Néant
 - **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 8 500.00 €
 - Recettes Néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE - 8 500.00 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 8 500.00 €
- **ETAT DES RESTES A REALISER :**
 - Dépenses Néant
 - Recettes Néant

- **Affectation des Résultats :**
 - Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) : - 8 500.00 €

FIC

Après avoir pris connaissance des nouvelles modalités d'attribution exposées par Monsieur le Maire :

- **Commune de – 500 Habitants :**

- 300 000 € à répartir sur 3 ans dont 167 000 € de dépenses subventionnables pour les travaux de voirie ;
- Taux de l'aide : 30 % majoré du coefficient départemental de solidarité de la commune : 0.98

et de l'inventaire dressé par la Commission « Voirie-Eau-Assainissement », le Conseil, à l'unanimité, accepte les prévisions suivantes :

- **Année 2016 :**
 - **Voirie** : chemins du Méze, portion du chemin du village de Dressondeix, trois portions du chemin du village de Redondel, chemin du lotissement de la Longeix pour la somme H. T. de 58 442 .50 €.
 - **Jeux du square « Henry Andraud »** : 12 390.00 €
- **Année 2017 :**
 - **Voirie** : village de Graffauzeix, chemin de la Landie et chemin du Clos de Veyssaire pour la somme H. T. de 43 507.50 €.
 - **Réfection de la classe maternelle** : pour la somme H. T. de 6 174.14 €.
- **Année 2018 :**
 - **Voirie** : Chemins de Bogon, de la Manne et de Regheat pour la somme H. T. de 64 735 €.
 - Préau de l'école : réfection de la toiture pour la somme H. T. de 18 350 €

TRANSFERT DETR 2014 POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DU GROUPE SCOLAIRE, DE LA MAIRIE ET DU FOYER LOGEMENT AUX PMR.

Devant l'impossibilité momentanée de réaliser les travaux de réfection des trottoirs afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander le transfert de la DETR 2014 d'un montant de 13 500 €, initialement accordée pour les travaux susmentionnés, à la réalisation des travaux d'accessibilité de la mairie, de l'école et du foyer logement aux personnes à mobilité réduite.

INFORMATIONS DIVERSES.

- **SOUTIEN A L'ADRA (Association de Défense des Retraités Agricoles)** : A l'unanimité, le Conseil soutient l'association précitée dans sa démarche auprès du gouvernement pour la mise en place de mesures immédiates concernant entre autres, l'augmentation des retraites.
- **AMENDES DE POLICE** : Dans le cadre de la sécurité routière du territoire communal, il est décidé à l'unanimité de reprendre la signalisation verticale et horizontale et d'installer un miroir. L'opération qui se chiffre à la somme H. T. de 5 500.09 € peut prétendre à une aide du Conseil départemental à hauteur de 75 % et peut s'effectuer dès la notification de l'attribution de la subvention avec réalisation des travaux sur deux ans.
- **DEMANDE DE MONSIEUR FANDARD, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE TOILES** : L'association « LA MEMOIRE DES MARCHANDS DE TOILES » sollicite la commune pour la création d'un lieu d'exposition permanent dans le bourg. Le Conseil juge cette proposition très intéressante pour le tourisme.
- **DEMANDE DE MONSIEUR ALEXANDER POUSTILNIKOFF** : Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur POUSTILNIKOFF, il est décidé que la commission « Voirie-Bâtiments-Sécurité » se rendra sur place pour étudier la réalisation des travaux à réaliser.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 14 Avril 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY, Laurent MARION, Lucien ANDRAUD, Marie-Thérèse CHAUVET, Anne VALETTE, Catherine AUGUIN.

Absents excusés avec pouvoir : Jean-Claude DALMAS (pouvoir à Anne VALETTE) et Silvère PLANE (pouvoir à Laurent MARION).

Secrétaire de séance : Eliane GOY

BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui régimentent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 31 mars dernier et s'établit comme suit :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	566 082.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	332 914.00 €

En dehors des « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 58 032.00 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Signalisation au sol	6 601.00 €
➤ Eglise	36 000.00 €
➤ Foyer rural (versement à la CCMS)	11 219.00 €
➤ FIC 2016	56 968.00 €
➤ Travaux d'accessibilité PMR	15 000.00 €
➤ Etude faisabilité chaufferie bois	4 356.00 €

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire indique qu'il a proposé à la Commission des Finances de voter les subventions aux associations qui participent à l'animation locale. La somme globale de € est votée à l'unanimité et se répartit comme suit :

▪ Comité des fêtes	2 500.00 €
(dont 1 500.00 € pour la journée du 7-08-2016)	
▪ OCCE (Coopérative Scolaire)	1 300.00 €
▪ Les Amis d'Egliseneuve	400.00 €
▪ ACIER	90.00 €
▪ Anciens Combattants	270.00 €
▪ Le Bouchon et le Buron	1 350.00 €
▪ Club de l'Amitié	450.00 €
▪ Société de Chasse « La Montagnarde »	250.00 €
▪ Troupe de l'Escourdou	250.00 €
▪ Association pour le don du Sang	100.00 €
▪ La Farandole du Temps	180.00 €
▪ Collège de Besse	100.00 €
▪ La Mémoire des Marchands de Toile	450.00 €

A l'unanimité et comme l'année dernière, il est décidé de prendre en charge le feu d'artifice de la « Journée des Richesses de nos Montagnes » jumelé avec le Concours National du Saint-Nectaire.

- **VOTE DES TROIS TAXES :**

Le Conseil approuve la proposition du Maire faite à la commission des finances et du budget et à l'unanimité, il est décidé d'augmenter les taux comme suit :

TAXES	TAUX 2015 (%)	TAUX 2016 (%)	PRODUIT 2016
HABITATION	15.43	15.58	86 703
FONCIERE BATIE	17.84	18.02	69 683
FONCIERE NON BATIE	26.79	27.06	53 119
TOTAL PRODUIT			209 505

• **B – BUDGET EAU :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	99 576.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	625.167.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations, à l'acquisition d'une mini pelle, à des travaux de résorption de fuites sur le réseau et au remplacement du logiciel de quittance. Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » à hauteur de 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL :

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que la somme de 11 000 € sera versée par le budget de l'Eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont votés et inscrits au budget primitif 2014 de l'eau : compte 6218 « autres personnels extérieurs » du chapitre 012 « charges du personnel ».

• **C – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	49 495.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	83 471.00 €

Ces travaux concernent essentiellement réparations sur le réseau.

• **D – BUDGET DU CCAS :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 602.00 €

Monsieur le Maire se propose de faire un don de 189 € pour équilibrer le budget.

• **E – BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRE DE GENDRE :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :
 - Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 40 103.00 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 31 120.00 €

PRIX DES REPAS AU FOYER LOGEMENT AU 1^{er} JUILLET 2016 :

A l'unanimité, il est décidé d'augmenter les tarifs des repas au Foyer Logement à compter du 1^{er} juillet 2016 comme suit :

○ Petit déjeuner	1.90 €
○ Déjeuner	5.40 €
○ Dîner	3.90 €
○ Déjeuner pour les personnes non résidentes au Foyer Logement	5.75 €

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX DE RÉSORPTION DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'EAU :

Le diagnostic établi par le bureau d'études C2EA préconise la résorption des fuites sur le réseau d'eau potable pour optimiser son rendement. Les prévisions globales qui s'élèvent à la somme H. T. de 477 528 € ont fait l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau « Adour Garonne » qui subventionne ce projet à hauteur de 50 % et le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière complémentaire auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme pour l'opération susvisée comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant H. T. de 477 528 € comme suit :
 - **Plan de financement :**
 - Montant des travaux et honoraires H. T. : 477 528.00 €
 - Subvention Agence de l'eau Adour Garonne (50 %) 238 649.00 €
 - Subvention Conseil général du PDD (40 %) 191 011.20 €
 - Part restant à la charge de la Commune (H. T.) 47 867.80 €
- **APPROUVE** le plan de financement qui précède,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à porter le projet et à accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent et notamment de demander une dérogation auprès du Conseil départemental pour un lancement anticipé de l'opération susvisée.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 26 Mai 2016

Présents : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY, Marie-Thérèse CHAUVET, Anne VALETTE, Catherine AUGUIN, Lucien ANDRAUD, Laurent MARION, Jean-Claude DALMAS (à partir de 20 h 45), Silvère PLANE (à partir de 20h 50).

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Eliane GOY.

APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Puy de Dôme arrêté le 30 mars 2016 faisant état des évolutions des périmètres des EPCI. Il rappelle que les communes membres de la communauté de communes du Massif du Sancy doivent se prononcer sur le projet d'extension qui prévoit l'entrée des communes de La Godivelle, de Saint-Genès Champespe, du Vernet Sainte-Marguerite et de Montgreleix. Il donne également lecture d'une correspondance de Madame le Maire de la Tour d'Auvergne qui souhaite intégrer la communauté de communes du Massif du Sancy et demande le soutien de la commune d'Egliseneuve.

- **Par sept voix pour, une voix contre et une abstention, le Conseil municipal approuve** le projet du SDCI arrêté le 30 mars 2016 par Madame la Préfète du Puy de Dôme, sous réserve du réexamen des candidatures d'adhésion à la communauté de communes du Massif du Sancy des communes demandeuses.

PROJET DE CAVE D'AFFINAGE : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de création d'une cave d'affinage AOP SAINT-NECTAIRE labellisée AB sur le territoire communal. Ce projet, porté par l'association des producteurs

fromagers affineurs, répond à la demande de certains agriculteurs désireux de s'impliquer dans « l'agriculture Bio » et nécessite le lancement d'une étude de faisabilité économique et architecturale qui pourrait être prise en charge par la Collectivité.

Monsieur le Maire expose la manne économique que peut générer une telle création sur notre territoire et sollicite l'avis de l'Assemblée pour la prise en charge des frais occasionnés par l'étude ci-dessus évoquée pour la somme de 25 000 €

Le Conseil ayant ouï et après délibération, par 09 voix pour et une abstention :

- **DÉCIDE**, d'assumer les frais occasionnés par l'étude précitée ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :
 - Coût estimatif de l'opération 25 000 €
 - Participation communale 10 % 2 500 €
 - Subvention du Conseil Départemental 70 % 17 500 €
 - Participation de la CCMS 10 % 2 500 €
 - Participation des agriculteurs 10 % 2 500 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités administratives nécessaires au bon déroulement de l'opération.

RÉGIES DU POIDS PUBLIC ET DU TENNIS AU 1^{ER} JUIN 2016

A compter du 1^{er} juin 2016 Jean-Michel GUERIN exercera les fonctions de régisseur pour le droit de pesage, Anthony MAZEYRAT est nommé régisseur suppléant pour la même régie.

A compter du 1^{er} juin 2016 Créscente CAGNIANT et Catherine AUGUIN prendront leurs fonctions respectives de régisseur et de régisseur suppléant pour la régie du tennis.

PROJET D'ACQUISITION FONCIÈRE A LA GRANGE DE COLLANDRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame ROCHON, propriétaire à la « Grange de Collandre » serait vendeuse de sa propriété sans toutefois avoir proposé un ordre de prix. Cette éventuelle acquisition pouvant créer une réserve foncière intéressante pour la collectivité, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de soumettre une offre d'achat à Madame ROCHON pour les parcelles cadastrées AC 124 – 125 – 126 – 139 et 184 d'une surface totale de 19 936 mètres carrés. A l'unanimité, le Conseil :

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour proposer à Madame ROCHON le prix de 40 000 € pour l'acquisition des parcelles susvisées ;
- **DIT** qu'une offre éventuelle pourra être faite pour l'acquisition des bois (16 733 mètres carrés) si Madame ROCHON souhaite les vendre.
- **DIT** que cette éventuelle acquisition se fera par l'intermédiaire de l'EPF-Smaf.

AVENIR DE LA CURE

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée une réflexion sur le devenir de la Cure et le Conseil, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de mettre en vente le bâtiment susvisé pour la somme de 80 000 €.

PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE NATURELLE DE CAMPING AU STADE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le stade, non homologué, n'est plus utilisé par l'équipe de foot locale : l'ALS « Besse/Egliseneuve » et propose sa transformation en aire naturelle de camping. A l'unanimité, il est donné un accord de principe. Toutefois, Mesdames Catherine AUGUIN et Eliane GOY, accompagnées de Monsieur Lucien ANDRAUD, sont chargés de se renseigner auprès des instances compétentes et d'en faire état lors d'une prochaine réunion.

TRAVAUX A L'EGLISE : ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITE POUR L'AIDE OCTROYÉE PAR L'ÉTAT

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 16 octobre 2014 concernant les travaux à l'église Saint-Austremoine. Il précise que le financement relatif à ces travaux de restauration a été retenu au titre de la programmation 2016 du BOP du Ministère de la Culture et de la Communication. Cette opération estimée à un montant H. T. de 29 993 € peut bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de 8 098 €, soit 27 % des travaux éligibles. Cependant, afin de donner suite à ce projet, il convient de confirmer l'engagement de la collectivité pour cette opération auprès de l'Etat et le Conseil, à l'unanimité :

- **CONFIRME** la demande de subvention auprès de l'Etat concernant les travaux de restauration de l'église Saint-Austremoine (monitoring, vitraux, mise en sécurité des combles) à hauteur de 8 098 €, soit 27 % des travaux éligibles.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Vente des fauteuils du Foyer Rural** : Ces derniers ont été vendus à Monsieur PRESTAT pour la somme de 100 € au bénéfice du CCAS.
- **Centre de Secours** : En raison de la fermeture de la caserne, les trois pompiers locaux sont rattachés au centre de secours de Picherande.
- **Bureau de Poste** : A compter du mois d'octobre prochain, un facteur-guichetier assurera la tenue du guichet du bureau de poste comme suit : 2 h ou 2 h 30 le matin (du mardi au samedi) et 1 h 30 à 2 h l'après-midi du mardi au vendredi. L'ouverture du mercredi matin pourrait être renforcée.
- **Accueil d'un groupe de scouts** : le terrain communal sis au nord du stade leur sera proposé pour un séjour de trois semaines.
- **Devis d'élagage des deux frênes au lotissement « Elie Clédel »** : Ce dernier s'élève à la somme de 300 €. Cependant, la possibilité d'assurer cette tâche sera proposée aux habitants du lotissement.

- o o o -

Le Centre de Secours d'Egliseneuve va fermer

Le S.D.I.S envisage de fermer le Centre de Secours d'Egliseneuve à l'automne. Il n'y aura plus de caserne de Sapeurs-Pompiers à Egliseneuve.

Il ne reste actuellement que trois Sapeurs-pompiers volontaires sur notre commune malgré les efforts des pompiers d'Egliseneuve et de la commune.

En l'absence de nouveaux volontaires, il est malheureusement impossible de conserver la Caserne.

Les trois Sapeurs-pompiers d'Egliseneuve seront rattachés à Picherande qui assurera les secours avec le Centre de Besse et de Saint-Genés.

Nous espérons que des volontaires se manifesteront durant l'été, ce qui éviterait cette fermeture.

Décision définitive en septembre.... A suivre !

Amicale des anciens combattants

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Le 19 mars 1962, à la suite des accords d'Evian, le cessez-le-feu mettait fin à plus de sept ans d'opérations militaires. Mais les extrémistes des deux bords n'acceptaient pas ces accords et faisaient tout pour saborder la paix. Des associations d'anciens combattants, des municipalités choisirent cette date comme date commémorative.

Le 5 décembre 2002, le Président Chirac inaugurait le Mémorial des Combattants morts pour la France pendant les combats du Maroc, de Tunisie et de la guerre d'Algérie. Mais de nombreuses municipalités, dont la notre, continuèrent de célébrer le 19 mars.

Enfin en 2012, prenant acte de la volonté de la majorité des Français le gouvernement optait cette date.

C'est pourquoi, en ce jour anniversaire de la fin d'une guerre, qui fut en définitive inutile, nous sommes unis, devant ce monument, pour commémorer le sacrifice de tous ceux qui sont morts ou plus simplement sont allés perdre une partie de leur jeunesse en Afrique du Nord et surtout pour souhaiter que nos enfants et nos petits enfants n'aient, dans l'avenir, à se réunir devant ce monument pour, eux aussi, commémorer les morts d'une nouvelle guerre.



Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

La commémoration de la journée du souvenir de la déportation n'est pas et ne sera jamais une célébration comme les autres. Les déportés, qu'il l'est été, parce que combattants, agents d'un réseau, militants d'une cause, simples porteurs de message, saboteurs, désignés coupables parce que différents ou simplement parce que nés juifs ou pour s'être trouvés au mauvais endroit au mauvais moment et donc victimes d'une rafle aveugle : ils ont tous été victimes du nazisme, du fascisme et de leurs complices.

C'est pourquoi, nous réunir, c'est d'abord rendre un hommage particulier à ces femmes, à ces hommes qui ont donné, face à la barbarie, la seule définition possible d'une nation : **un ensemble d'êtres humains qui veulent vivre ensemble selon des règles humaines, laïques et républicaines.**

Oui, il faut répéter que les camps de concentration et leurs millions de morts ne sont pas un simple dérapage ni « un détail de l'histoire », ni même des faits de guerre mais qu'ils sont la conséquence inévitable et mécanique d'idées de haine et d'exclusion du discours nazi et fasciste. Il faut donc, sans relâche, répéter que cette célébration n'est pas uniquement tournée vers l'histoire mais bien vers notre présent et notre avenir.



La première fidélité à la mémoire de ceux à qui nous rendons hommage consiste à continuer leur combat. Il faut le faire avec vigilance, ténacité et détermination pour qu'il ne soit pas un jour... trop tard comme dans les années quarante.

Chaque fois qu'un discours violent, xénophobe, intégriste reste sans réplique, c'est la démocratie qui est bafouée, c'est une injure aux victimes dont nous honorons la mémoire. C'est pourquoi, à l'heure où les témoins disparaissent, à mesure que le temps passe, il est important de commémorer. En effet nous sommes un instant de l'histoire, un maillon d'une chaîne, comme ces hommes, ces femmes et ces enfants. Nous nous devons de faire vivre cette chaîne, de reformer les maillons manquants, non seulement par notre parole mais surtout par notre action, parce que comme les survivants de Mauthausen : *« Sur les bases de la fraternité internationale, nous voulons construire le plus beau monument qu'il nous sera possible d'ériger aux soldats tombés pour la liberté : le Monde de l'homme Libre. »*

Les festivités

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

19-20 FEVRIER	La mémoire des Marchands de Toile au Foyer Rural
20 FEVRIER	Concours de belote « Club de l'Amitié »
26 FEVRIER	Sancy Snow Jazz
26-27 FEVRIER	Concours de bécassines (société de chasse)
26 MARS	Loto de l'Ecole communale
9 AVRIL	Soirée Théâtre organisée par « Bouchon & Buron »
7 MAI	Bal des jeunes au Foyer Rural
2 JUIN	Repas « Club de l'amitié »
18 JUIN	Fête de la musique organisée par « Bouchon & Buron »
9-10-11 JUILLET	Fête patronale
7 au 17 JUILLET	Expo peinture à l'Arche « <i>Murat-Aquarelles</i> »
20 au 27 JUILLET	Expo peinture à l'Arche création de <i>Marie-Claude MARTIN, artiste parisienne</i> <i>Elisabeth VOUILLON d'Espinchal et</i> <i>Pierrette GUELTON-MARTIN d'Egliseneuve,</i> <i>deux artistes locales</i>
20 JUILLET	Journée du livre au Foyer Rural
27 JUILLET au 3 AOÛT	Exposition « La mémoire des Marchands de Toile »
31 JUILLET	20h - Chorale à l'Eglise
7 AOÛT	Les « Richesses de nos Montagnes et la 15eme édition du Concours National du Saint-Nectaire
13 AOÛT	Porte ouverte « Club de l'Amitié »
14 AOÛT	Vide-grenier
22 OCTOBRE	Loto organisé par « Bouchon & Buron »
26 OCTOBRE	Concours de belote organisé par le « Club de l'Amitié »
29 OCTOBRE	Bal d'Halloween (sous réserve)
3 DECEMBRE	Téléthon
10 DECEMBRE	Marché de Noël organisé par « Bouchon & Buron »
15 DECEMBRE	Repas de fin d'année du « Club de l'Amitié »

Concours de belote

Samedi 20 février



30 équipes se sont affrontées au concours de belote organisé par l'association du « Club de l'amitié ». Le premier lot d'un montant de 50 euros a été remporté par Patrice Martin et Bernard Limberti. Le deuxième lot pour un montant de 40 euros a été remporté par Michelle Martin et Michel Foinon. Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance de convivialité, de vin chaud et de pâtisseries entre chaque partie.

Sancy Snow Jazz

Samedi 26 février



Encore un show spectaculaire avec le sympathique groupe Sugar Pie & The Candyman qui s'est produit dans la salle du foyer rural dans le cadre de la 27^{ème} édition du festival, devant un public enthousiaste et qui se fait toujours de plus en plus nombreux.



La vie scolaire

QUINE DU 26 MARS 2016

RECETTES		DEPENSES	
Cartons		Achats Gros lots	478,91 €
Ecole	1 782,00 €		
Soirée	162,00 €		
Sous-total	1 944,00 €	Sous-total	478,91 €
Buvette	266,00 €	Buvette	137,93 €
Pâtisserie	163,70 €	Boulangerie	20,79 €
Panier Garni	60,00 €	Charcuterie/Epicerie	55,65 €
		Bonbons	37,50 €
Sous-Total	489,70 €	Sous-total	251,87 €
TOTAL RECETTES	2 433,70 €	TOTAL DEPENSES	730,78 €
BENEFICES 2016		1 702,92 €	

Fête des mamans en préparation.
Chacun a peint son pot, a choisi sa fleur au marché et l'a rempotée.
Les papas n'ont, pour autant, pas été oubliés à leur tour !



Séance de massage-relaxation par Isabelle Arnoux durant le Temps d'Activités Péri-scolaires.

Un beau moment de détente, et de bien-être !

Remarques spontanées des enfants à l'intervenante :

- ça apporte du bonheur, de la joie
- ça nous apprend à faire du bien aux autres
- ça fait du bien à mon dos
- quand ma maman a mal au dos, je lui fais un massage
- c'était bien, un moment où on n'était pas excité, un moment où j'étais calme, ça m'arrive jamais.
- grâce aux massages, j'ai fait partir la colère, je me sens plus gentille.

De son côté la maitresse a testé des minis séances de massage en début d'après-midi avant le cours de mathématiques et constate que les enfants sont plus concentrés, plus attentifs.....

Festival « plein la bobine » à La Bourboule



Temps du pique-nique
au Parc Fenestre
entre plusieurs
séances de cinéma où
la classe a visionné
des courts métrages
et pour lesquels les
enfants ont voté



Devant le
monstre de
la forêt
« Gruffalo »



Au parc
devant une
structure en
métal



*Les enfants ont présenté leur
spectacle de fin d'année, en
français mais aussi
en anglais*



Balade pique-nique : découverte du Temple
de Mercure en cours de reconstruction.
ce fut une belle "rencontre" puisque la
majorité des enfants n'y est jamais allée.

Parc paleopolis à Gannat où les enfants sont
devenus des paléontologues, ils ont déterré
des fossiles d'animaux de l'âge de glace, de
dinosaures et du rhinocéros préhistorique
retrouvé à Gannat ; ensuite ils ont identifié
leurs trouvailles.

Une belle expérience !



La chasse aux œufs a fait des heureux !



En ce dimanche de Pâques les enfants, venus nombreux, n'ont pas manqué le rendez-vous de la chasse aux œufs organisée par l'association « Bouchon & Buron »

Deux générations...

Repas hamburgers-frites pour tout le monde au foyer-logement



Nouvelle aire de jeux au square

Coût total de l'opération : 14 647 € TTC

- aire de jeu des petits (2-8 ans) : 3 923 € HT
 - aire de jeu des grands (4-12 ans) : 4 032 € HT
 - sol sécurité (conforme aux articles 45 et 46 de la loi 2005-12) : (55 € HT/m²) : 3 575 € HT
 - assistance montage: 675 € HT
 - Panneau réglementaire: offert
 - Contrôle installation et agrémentation : offert
 - remise aux normes+sol du jeu des tout-petits : offert
- Tout le parc sera conforme au décret n°94-699 et aux normes européennes NF EN 1176-1

Avec tous nos remerciements aux enfants pour leurs agréables appréciations et à ceux qui ont participé à la réalisation de ce projet et plus particulièrement à Anne VALETTE qui a géré ce dossier.



Au théâtre...

Samedi 9 avril

Soirée théâtre organisée par
l'association « Bouchon & Buron »



Franches parties de rigolades
devant un décor somptueux pour
« Les pièces montées de la Couze »
qui nous ont présenté leur nouveau
spectacle avec, en première partie,
une pièce de Georges Feydeau
« Léonie est en avance » et en
seconde partie une pièce de
Christian Rossignol « Le loto de la
Lulu ». Chacune et chacun ont pu
se retrouver à l'entracte autour de
boissons fraîches et de pâtisseries
concoctées par les membres de
l'association.



Toujours autant de succès pour la Foire du 18 mai



Un peu de fraîcheur et du
soleil pour la foire et
l'occasion, pour les
habituels, de trouver un
large choix de plants, de
fleurs et de volailles sans
oublier la présence de nos
fidèles et sympathiques
producteurs de vin du
Château de Gadis.



Escapade corrèzienne de l'ACIER



L'Association de Coopération Intercommunale des Egliseneuve Réunies (ACIER) avait organisé ce samedi 30 avril son voyage annuel à Aubazine. Une soixantaine d'adhérents de Dordogne et du Puy de Dôme, se sont retrouvés, le matin, pour visiter la superbe abbaye et écouter un historique très pédagogique de ce lieu qui fut cistercien de 1125 à la Révolution ; devenu orphelinat au XIX^{ème} siècle, Gabrielle Chanel, dite Coco Chanel, y vécut de 1895 à 1901. Pendant la seconde guerre mondiale, l'orphelinat des sœurs servit de couverture pour sauver des jeunes filles juives. Depuis 1965, cet édifice, inscrit au titre des monuments historiques, est entretenu par des moniales de l'église grecque melkite catholique rattachée à Rome.

Le repas au restaurant « le Saint Etienne » fut de première qualité, et un serveur-animateur, enchanté l'assistance pendant plus d'une heure, par ses prestations dignes d'un cabaret.

Entre deux averses, l'après-midi fut consacrée à la visite du canal de 1,5 km, creusé par les moines cisterciens pour alimenter l'abbaye et le village en eau.

Prochaine rencontre, le samedi 1er octobre à Eglise Neuve d'Issac, en Dordogne.

Début septembre, le programme de ce déplacement sera communiqué aux adhérents.

Tout Egliseneuveois intéressé est le bienvenu : s'adresser à Claire LAC notre correspondante

Jean-René TOURNADRE

Repas annuel du club de l'amitié



En ce Jeudi 2 juin les membres du club de l'amitié se sont donnés rendez-vous au foyer rural pour le traditionnel repas apprécié de tous, dans une ambiance festive et conviviale. En dépit d'une météo plutôt désastreuse, Catherine, notre accordéoniste a réchauffé les cœurs et certains n'ont pas hésité à se lancer sur la piste pour quelques pas de valse, tangos, brise-pieds et aussi de twist....



Fête de la musique !



Evènement festif
organisé par
l'association
« Bouchon et
Buron ».

Les danseurs ont
investi la salle du
foyer rural sur les
airs des années 80.
Buvette,
sandwiches, frites
et friandises étaient
proposés tout au long
de la soirée



Horizon souffle ses 10 bougies !

Oeuvre de Derwin Scott HESSELS
(américain)

Ruisseau avec passerelle en bois (route de Besse)



4 roues à eau avec impression lenticulaire en acier
inoxydable

Jeudi 16 juin

**Vernissage
oeuvre horizon
à Egliseneuve
en présence du Maire,
Didier CARDENOUX**



Les roues à eau sont partiellement immergées, chacune connectée à un cylindre lenticulaire imprimé se trouvant au-dessus de l'eau. Le courant de la rivière actionne la roue et crée ainsi l'animation. Il démontre qu'en s'appuyant sur les ressources naturelles, sans les gaspiller, on peut parfaitement devenir autonome et par conséquent survivre dans de bonnes conditions. Il alimente également une dynamo qui rend l'oeuvre visible la nuit

Le Saint-Nectaire



Le Saint-Nectaire est un fromage à pâte pressée non cuite, il a obtenu son Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en 1955. Il doit son nom au Maréchal auvergnat, Henri de Sennecterre qui a fait connaître ce fromage en l'introduisant à la table.

Le Saint-Nectaire est uniquement fabriqué dans une zone d'appellation qui s'étend sur 69 communes situées sur les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme (50 dans le Puy-de-Dôme et 19 dans le Cantal). Cette aire d'appellation est la plus petite d'Europe avec seulement 1800 km² à une altitude comprise entre 800 et 1500 mètres.

La fabrication de ce fromage est réglementée par un cahier des charges strictes qui encadre l'alimentation du troupeau, les méthodes de fabrication ainsi que l'affinage. Par exemple, le troupeau doit pâturer minimum 140 jours par an, la fabrication intervient 2 fois par jours après chaque traite et la durée minimum d'affinage est de 28 jours.

En 2014, les ventes de Saint-Nectaire fermier et laitier ont atteint 13858 tonnes, ce qui en fait la 4ème AOP française (derrière le Comté, le Roquefort et le Reblochon). Par contre avec 210 producteurs fermiers, le Saint-Nectaire est la première AOP fromagère fermière d'Europe.

**A l'occasion de la fête « les richesses de nos montagnes »,
le Saint-Nectaire s'invite à Egliseneuve d'Entraigues
Dimanche 07 Août pour son concours annuel**

Lionel BRENDANI

Présentation du projet de la création d'une cave d'affinage de Fromages Saint Nectaire Label AB à Egliseneuve d'Entraigues

C'est un projet porté par un groupe de producteurs constitué en association depuis le 02/03/2016 en partenariat avec les collectivités territoriales et la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues qui a choisi de porter la phase d'étude du projet.

Ce projet vise la création par les producteurs et leurs partenaires d'une société agro alimentaire et la construction sur la Commune des équipements permettant l'affinage de leur production.

Les objectifs du projet sont :

Economiques

Développer l'activité économique et créer de la richesse sur notre territoire en proposant de mettre en valeur les atouts de notre situation au regard de l'AOP Saint Nectaire pour monter en gamme et répondre à une demande non satisfaite à ce jour sur le marché des produits de qualité AB.

Environnementaux

Répondre aux exigences sociétales en accord avec les différents programmes d'aide publique par la prise en compte de modes de productions plus respectueux de l'environnement, de l'animal et de garanties pour la santé attendues par les consommateurs sur la qualité des produits.

Sociaux

Réaliser un projet collectif et créer des emplois localement, c'est mutualiser les investissements et donc faire des économies et renforcer les solidarités source de liens sociaux, c'est aussi accéder à des marchés plus importants ou plus éloignés de la Région Auvergne, ce que ne permettent pas les circuits courts.

Les moyens mis en œuvre

La première étape a été de constituer le groupe de producteurs, l' A.P.F.A.

L'Association des Producteurs Fromagers Affineurs compte parmi ses membres 9 producteurs engagés dans l'étude de faisabilité pour l'obtention du Label AB pour vérifier à quelles conditions il est possible pour leur exploitation de produire dans le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique. Les conditions de production du Saint Nectaire déjà exigibles par son propre cahier des charges font de ce projet un objectif à leur portée.

Cette étude réalisée par le Pôle Conversion Bio est entièrement prise en charge sur un budget alloué par la Région Auvergne au développement de l'Agriculture Biologique.

Ses résultats seront rendus à l'automne.

La deuxième étape sera de réaliser l'étude de faisabilité de la Cave d'affinage labellisée AB.

Cette étude, portée par la Commune, fera l'objet d'un dossier de demande de concours du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes du Sancy.

Une première phase sera consacré à une étude de marché pour vérifier la compatibilité du projet avec les perspectives offertes par le développement de la vente des produits labellisés AB et leur forte progression constatée par les observateurs de l'évolution de la consommation.

Une deuxième et une troisième phase seront consacrées à l'étude de faisabilité technique et économique ; lieu d'implantation, dimensionnement des équipements, fonctionnement, coût des investissements et comptes prévisionnels sur 5 ans.

Cette étude sera menée par le prestataire choisi par le Comité de Pilotage du projet parmi les offres qui seront parvenues en Mairie.

La troisième étape, réalisation du projet

C'est courant 2017 que le comité de pilotage donnera son avis au vu du rendu de l'étude.

Si celui-ci est favorable nous pourrions engager la réalisation du projet après création de la société Maître d'Ouvrage et dépôt du dossier de demande d'aide à la réalisation du projet sur dispositif d'aides FEADER aux industries agro alimentaires.

Du choix d'Egliseneuve d'Entraigues pour l'implantation du projet

Ce projet est une action sur le long terme, il va devoir être conduit étape par étape avec le temps nécessaire pour que chacune des parties se l'approprie ayant abordé tous les aspects collectivement.

Egliseneuve d'Entraigues a été une place longtemps renommée pour ses marchés aux fromages, peut-être l'un des plus importants de la zone A.O.P Saint Nectaire. La diminution du nombre de producteurs, l'évolution récente de la réglementation sanitaire et des modes transactions producteurs affineurs ont eu un impact violent sur l'attrait de notre village et le maintien de ses activités économiques. Cette situation a été durement ressentie par la population mais elle n'en a pas supprimé nos atouts si nous savons saisir la chance que représente la transition énergétique et agro-écologique en cours, si nous savons réinventer le lien entre producteurs transformateurs et consommateurs et nous réapproprier la valeur ajoutée localement.

Nos territoires, dit-on, manquent de dynamisme, de porteurs de projets innovants. Mais le « renouveau » est à notre portée ; sans faire « la révolution », notre projet répond à l'attente des producteurs concernant leurs revenus et la reconnaissance de leur activité, celle des élus et des pouvoirs publics dont tous les programmes visent au développement durable de nos territoires ruraux et celles de nos nouveaux partenaires et clients pour des produits de qualité certifiés qui attendent ce moment depuis 20 ans.

Pour les générations à venir, merci de soutenir ce projet avec nous.

Pour l'Association A.P.F.

A. Pissavy

Les producteurs et personnes désireuses d'informations complémentaires ou intéressés par le projet peuvent contacter

Didier Cardenoux , Maire d'Egliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13

Madeleine Babut, secrétaire de l'Association A.P.F.A Tél : 04 73 71 95 75

Céline Golfier, Vice présidente de l'association A.P.F.A Tél : 06 88 58 37 27

Alain Pissavy, Président de l'association A.P.F.A Tél : 04 73 71 92 11

Informations diverses

*En Juillet, la peinture s'expose à
EGLISENEUVE d'ENTRAIGUES*



*du 7 au 17 Juillet, à l'Arche, Le Club Peinture « **MURAT- AQUARELLES** »
vous propose ses œuvres*

*Ensuite, du 20 au 27 Juillet, vous pourrez découvrir les créations de
Marie- Claude MARTIN, artiste parisienne*

*Ainsi que deux artistes locales :
Elisabeth VOUILLON d'ESPINCHAL et
Pierrette GUELTON-MARTIN d'EGLISENEUVE*

*Horaires d'ouverture pour les deux expositions :
Tous les jours de 15h à 18h30,
Sauf les Mercredi : de 10h à 12h30.*

Bon à savoir

Prochainement à Egliseneuve d'Entraigues
la SARL ORCEYRE Stéphane, Combustibles
15500 LA CHAPELLE LAURENT
installe un distributeur automate de carburants
24/24 - 7/7
à la station-service des Rivaux (Michel CHAUVET)
OUVERTURE PRÉVUE AUTOUR DU 10 JUILLET

Les inscriptions pour le concours des maisons fleuries sont
recevables en mairie jusqu'au 18 juillet

Réouverture du point de vente à la maison des fromages
Mardi 5 juillet

SI ON PARLAIT HAMEAUX

REDONDEL je l'ai choisi !

Quel que soit le temps, j'aime toujours monter ou descendre la petite route de Redondel, à pied, en voiture ou en fourgon. Quand je reviens de la ville ou d'ailleurs, c'est toujours un émerveillement de découvrir le sous-bois et son ruisseau, le plateau et ses lumières naturelles, paysage de pure nature !

Jamais encore, je me suis dit comme mes amis ou ma famille peuvent le dire – *C'est beau mais c'est quand même perdu !* Ou – *Oh lala, faut y venir, c'est loin !* – *Un trou pareil, je ne savais pas que ça existait !* Loin, perdu par rapport à quoi ? Moi, je m'y suis retrouvée.

En Fourgon, fière d'avoir su mettre les chaînes sur les pneus neige, avec quelques fois les doigts gelés, d'avoir passé le sous-bois de Chomeil, de jour ou de nuit.

Une fois à vingt-trois heures en montant, la voiture ne s'est plus agrippée à la route, elle glissait en reculant, impossible de repartir, malgré toutes les pelletées de pouzzolane devant et derrière chaque roue. À chaque essai, la voiture glissait un peu plus vers le fossé. Ouf, du côté du talus heureusement ! Mais la voiture ne pouvait rester bloquant la route étroite. Dring ! Vincent est sorti du lit ! Il l'a fait descendre en marche arrière et a remonté cette côte patinoire, victorieusement ! Heureusement, sa gentillesse et celle des gens d'ici s'expriment sans retenue dans les coups durs ! J'aurai dû appeler aussitôt, mais sur la neige gelée, on ne sait qu'une fois que l'on est bien coincé ou passé ! Chance que le portable lui, soit passé !



À pieds, j'y admirais la biodiversité de fleurs que je découvrais sur le bord de la route, cette même diversité, que j'ai mise dans la chanson de la Poule Rousse, écrite ici à Redondel, et que je vois disparaître des prairies et des bords de route. Ce bord de route a perdu les intrigantes parisettes, les merveilleuses élancées des sceau-de-Salomon et autres herbes à fleurs de son fossé recouvert pour le passage de câbles. Redondel, voici que j'y passe mon septième hiver. Déjà ! – *Vous êtes là en vacances ?* – *Non, j'y habite !* – *Même l'hiver !* Combien pourtant ont pensé ou dit que je n'y resterais pas, que j'habitais là-haut pour l'été, de temps en temps !

Eh bien non, ça ne m'a même pas effleuré l'esprit. Dès que j'ai vu la maison, que je suis entrée dans la maison et ressortie devant la porte, j'ai su que je resterais là. À Redondel ! J'aimais le nom, le lieu, la route. Surtout j'aimais ce que j'y ressentais, et je m'y sentais bien. J'ai peut-être un peu hésité à cause des barreaux aux fenêtres, mais comme on me l'avait promis, je me suis vite habituée. La présence de la nature est plus forte que quelques barreaux ! Je n'y avais même pas vu le poteau électrique sur le premier plan de la vue. J'y ai écrit des histoires, des chansons et j'y ai relié mon recueil de contes. De nouvelles histoires d'aujourd'hui, un peu d'ici, j'ai choisi le nom de Redondel sur la couverture. Parce que c'était beau.

Une fois, lors d'une conférence sur la forêt ou la haie, je ne sais plus, il a été montré une photo. C'était ici, Redondel, tout en haut de la butte sur le bord du Cézallier, Sylvie y avait étudié la pomme de montagne !

Quand je suis arrivée dans le hameau, il y avait Antoine mon voisin. J'étais sa voisine, comme il aimait le dire ! En raison de son départ vers Marie qu'il avait tant attendue ces dernières années.

Ou d'aller se reposer dans le jardin du curé ! La première fois que j'ai entendu cette expression, sur le moment, je n'avais pas compris ! Cela nous a fait rire.

L'histoire du hameau, c'était lui qui la connaissait ! Il m'a fait part de quelques souvenirs : Le feu de la St-Jean en haut de la butte alors qu'ils étaient une quinzaine de jeunes ; Onze familles vivaient dans le village. C'est lui qui s'est rappelé où se trouvait la fosse septique de la maison dont tout le monde avait oublié l'endroit. La seule fois où il est rentré chez moi, il a trouvé qu'il y avait beaucoup de meubles ! Il se rappelait quand la dalle avait été faite comment et par qui ; Les cultures d'avant !

Il faisait le tour du village avec ses deux béquilles, très lentement, mais le temps de se retourner, il avait disparu. Comme un escargot, on pense qu'il n'ira pas loin et on ne le trouve plus !

Jusqu'à ce qu'il ne puisse plus marcher. La communication était difficile à cause de sa surdité et de son obstination à ne pas vouloir mettre son appareil auditif. Mes visites ne devaient pas trop s'espacer, il les réclamait, même sans trop de paroles. – *Pourquoi voulez-vous que je le mette, personne ne vient me voir !* Alors je souriais. – *En plus à la télévision, il n'y a rien !* Je lisais le journal. C'est ici que j'ai commencé à lire les publications des décès sur le journal La Montagne ! Une question d'âge aussi !

Lors d'une de mes premières visites, lisant le journal, je lui montre que j'allais au cinéma le Rio, un cinéma d'art et d'essai à Clermont Ferrand, et là, il me raconte qu'il est allé une fois au cinéma en 40, 1940 ! Il se rappelait cette unique sortie 70 ans auparavant ! Quel contraste, moi qui aie dû voir des centaines de films et des dizaines de conférences.

Pour moi, il était la petite bibliothèque de Redondel, dont je n'ai pas pu ouvrir de livre mais il avait de belles choses à raconter, j'avais capté chez lui un regard juste sur la vie ! Une fois, il était à la maison de retraite à Besse, j'avais mon dictaphone sur moi, j'ai voulu l'enregistrer alors qu'il me parlait un peu de la vie de Redondel. Mais il n'a pas compris, il croyait que j'écoutais de la musique, alors j'ai laissé tomber ! Cela l'avait fait rire, peut-être de mon intérêt sur un passé qui semblait paraître si commun !

Lui, il voulait partir !

De Redondel, là où l'on fait le tour en rond, le demi-tour pour repartir.

D'aucun m'a dit un jour, se référant à son histoire d'enfant : – *Redondel, Mais c'est le chemin de la mort ! Ah pour sûr que j'y retournerai pas !* Tellement la route était difficile en hiver, pour les enfants qui autrefois, descendaient en pension pour la semaine à Égliseneuve d'Entraigues, à 4 km ! Ils attelaient la charrette comme un traineau et descendaient par les prairies, ils coupaient la route. C'était avant les barbelés !

À cette époque les hauteurs de neige auraient facilement passé par-dessus les barbelés.



Aujourd'hui, et ce depuis sept ans, je vois qu'il y a de moins en moins de neige, de froid. Comme de fleurs sauvages qui équilibrent la terre.

La conjoncture actuelle fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver du travail à Redondel, que je sois capable de faire et, à mon âge !

Mais j'y resterai tant que je pourrai faire le pain avec mon levain naturel. Il y a eu 10 ans en 2015.

Mon rêve, en arrivant ici, était d'y construire un four à pain avec les matériaux du lieu et accessible à tous.

Fasse que le temps m'y confortera, je reste confiante, les barreaux de notre propre vision sont les plus difficiles à dépasser. Taïka debo*

*jusqu'à demain, disait Antoine, mot que j'avais noté sur un petit bout de journal et qui a volé d'une pile de papier hier !

par Carole Anne Servagnat, le 20 janvier 2016

Chronique du temps passé

Le jeudi 16 janvier 1913, le journal « L'avenir du Puy de Dôme », relatait le fait suivant s'étant déroulé à Egliseneuve d'Entraigues :

Crime ou accident à Egliseneuve d'Entraigues ? Un cantonnier est retrouvé assommé sous un pont, il succombe à ses blessures, on croit à un crime.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les parents et les voisins de Mr Goy, cantonnier à Egliseneuve d'Entraigues, inquiets de ne pas l'avoir vu rentrer à son domicile à la tombée de la nuit, comme d'habitude, se mettaient à sa recherche ; à 9 h, comme ils passaient sur le pont de « la poule », jeté sur le ruisseau qui traverse la route de St-Genès, ils entendirent des gémissements ; ils s'approchèrent et trouvèrent le cantonnier étendu dans le ruisseau, le crâne ouvert par une large plaie d'où le sang s'échappait en abondance.

Le blessé fut transporté au village proche de Pommier, chez Mr Richard, où des soins empressés lui furent prodigués ; le malheureux, très affaibli put cependant déclarer qu'il avait été assailli au moment où il s'en revenait, après sa journée, par deux individus qui le rouèrent de coups et le précipitèrent dans le ruisseau, du haut du pont. Il n'a pu reconnaître ses agresseurs et ignore pour quels motifs ils l'ont attaqué.

Après ces déclarations, le blessé tomba dans un état d'assoupissement voisin du coma ; les médecins qui le soignèrent, pensent que la blessure à la tête a été produite par un coup violent porté avec un instrument contondant, et ne doit pas être attribué à la chute du corps sur les cailloux du ruisseau ; cette hypothèse est d'ailleurs confirmée par le blessé lui-même, qui, dans un moment de lucidité a déclaré avoir entendu un des bandits dire à son complice « jetons-le dans le ruisseau, on croira qu'il s'est blessé en tombant ».

Malgré les soins éclairés dont il était entouré, le blessé a succombé hier après-midi ; le Parquet d'Issoire a été immédiatement informé ; espérons que l'enquête établira les causes et les circonstances de la mort du malheureux cantonnier.

Dans le pays, l'opinion publique, violemment émue, croit à un crime ; nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette mystérieuse affaire.

Jacques BERNARD

Parlons Patois (Parlons Patoué)

Les migrants de Haute Auvergne

POURQUOI LES VOYAGEURS DE LA HAUTE AUVERGNE

Autrefois, il y a bien trois cents ans, la vie en Artense et dans le Cézalier n'était pas facile. Le froid et la neige pouvaient durer de l'automne jusqu'en mai. Les fermes étaient trop petites pour faire vivre toute la maisonnée, aussi les plus démunis partirent pour trouver du travail dans des pays plus riches.

LE CANTAL, PAYS DES VOYAGEURS

Les cantalous furent les premiers marchands de toile, ils prirent la place des chineurs.

Ils portaient des pièces entières de chanvre qui étaient tissées dans le pays pour faire des draps. Un peu plus tard, ils vendaient des tissus qui venaient tout droit (directement) de la fabrique. Dans ce métier, il fallait avoir la langue bien pendue pour vanter la marchandise et convaincre les gens. Une fois les poches pleines, quand ils rentraient au pays, ils bâtissaient de belles maisons. Aujourd'hui, ces maisons de marchands de toile ressemblent à celles des pays où ils travaillaient ; aussi elles diffèrent de celles d'ici.

D'autres bâtissaient plus simplement des maisons carrées, couvertes d'un toit à quatre pans. Cela montrait qu'ils avaient mis de la paille dans leurs sabots. Rusé et courageux, l'auvergnat a toujours su examiner et profiter de ce qu'il avait vu de nouveau.

QUEISÎ LAU VOUIAJEIRI DE L' EUVERNHA N'AUTÀ

(Pasi-que lau voulhajeiri) Dien lau ten l' i à be tresen (trisen) z-an d'aneù , là vidà dien l'Artansà é le Sézalié èrà pa eizadà. Là freid é le véare pouion d'urà de là dareïà teicà ei mi de mai. La boria eron tro petiota pe faire viaure toutà le stau (là maizounadà) stabe lau mai délura partiguèron pe troubà d'obrà dien de paï pu richi.

LE CANTAU PAÏ DAU VOUIAJEIRI (VOULHAJEIRI)

Lau cantalou seguéron lau proumeir marchand de tiavà (tialà) , préguèron là plassà dau chineiri.

Pourtavon de peissa enteira de chibre qu'èron tissada dien le paï, pe faire de lanso. En pau pu tar, vendion de peta que venion t ou dreï de la fabrica. Dien que me steï , chaià avi là lengà bian pendüdà pe vantà là merchandià é trapà le monde . En co la pocha plena, cand tournavon ei paï, bastision de bravi stau. Ei jou d'aneù, que la maizou (d'ita) de marchand de tiavà (tialà) semblon quela d'au paï ente t ravalhavon ; stabe se paron grà (pa) coumà quela d'eisî.

D'auti bastision pu siemplamen de maizou carada ,couatada d'enà tiovadà a catre aiga .Couà fazià veire qu'aion boutà de palhà dien lau sclho (z - esclho) . Coutin é courajouz, l'euvernha à toujou sobü spiâ (épiâ) pe proufità de se qu'aià vi de nouvè.

À suivre !...

Extrait du panneau confectionné pour l'association :

« La Mémoire des Marchands de Toiles »

Jean-René TOURNADRE

Directeur de publication : Didier CARDENOUX

Comité de rédaction : Eliane GOY, Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET, Gérard FANDARD, Didier GUELTON

Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE, Guy CAGNIANT et Mairie d'Egliseneuve



photo Didier GUELTON

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages

Mairie d'Egliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98

Courriel : egliseneuve@free.fr

Site internet de la commune : <http://www.egliseneuvedentraigues.fr>